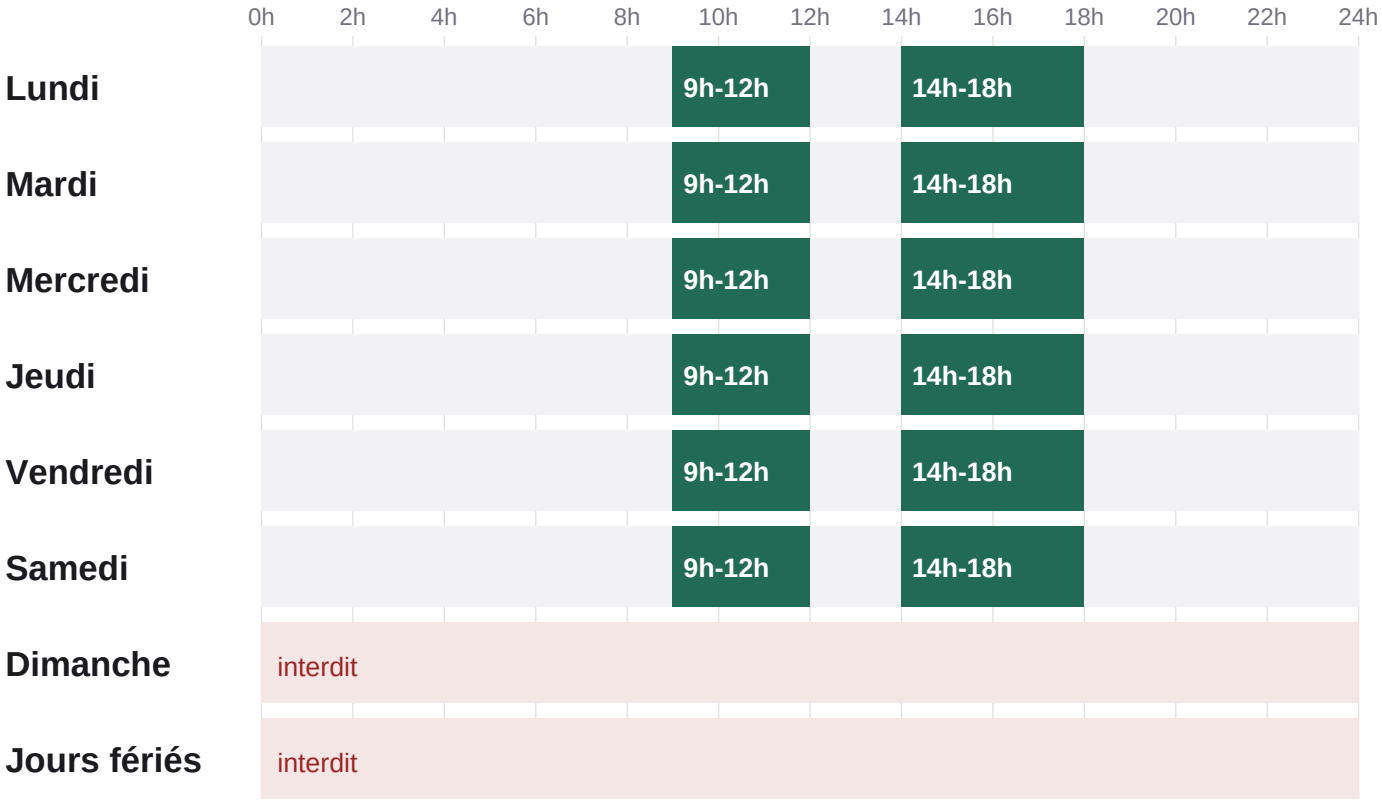
Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Saint-Palais-sur-Mer

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal relatif aux nuisances sonores (cité par le communiqué du maire de juillet 2021).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/17380-saint-palais-sur-mer/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0